

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/03/2010

Réception par le Prefet : 12/03/2010

Publication : 19/03/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-4-8-2

Séance du vendredi 12 mars 2010

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL GENERAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009 2-1-3 du 26 mars 2009 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'article D.314-110 du code de l'éducation,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Désigne le Conseiller Général suivant, appelé à siéger, en tant que suppléant, au conseil d'administration du Centre Régional de Documentation Pédagogique :
Madame Brigitte KLINKERT.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions